



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 5 mars 2021

**Objet : Prêt d'un ouvrage et de photographies de la bibliothèque patrimoniale Tommaso
Prelà au Musée de la Corse pour l'exposition « 1898 Matisse en Corse, un pays
merveilleux »**

Date de la convocation : vendredi 26 février 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 mars à 14h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	36
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame Françoise FILIPPI ; Madame GONZALEZ-COLOMBANI Carulina ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame Françoise FILIPPI ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 mars 2021 ;

Considérant la demande du Musée de la Corse sollicitant le prêt d'un ouvrage et de photographies, dans le cadre d'une exposition temporaire qui aura lieu du 2 juillet au 31 octobre 2021 ayant pour thème cette année : « 1898 Matisse en Corse, un pays merveilleux » ;

Considérant qu'il s'agit d'une exposition consacrée au séjour de Matisse en Corse et plus particulièrement à Ajaccio ;

Considérant qu'elle a pour but de mettre en avant la vision de Matisse sur les paysages, la lumière, la couleur, dans les prémices du fauvisme ;

Considérant que la demande de prêt du Musée de la Corse concerne un ouvrage et quatre photographies faisant partie des collections de la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà :

- Henri Matisse : dessins thèmes et variations. Martin Fabiani éditeur .M.61.1.1
- Photo Matisse dans un jardin .M.61.1.1bis
- Photo carte représentant l'hôpital d'Ajaccio .3FI01.01.0711
- Photo carte représentant le moulin d'Ajaccio .3FI01.01.0712
- Photo carte représentant les oliviers d'Ajaccio .3FI01.01.0713

Considérant que cette exposition permet de mettre en valeur les collections de la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà, à titre documentaire, auprès d'un public le plus large possible ;

Considérant que ce prêt permet aussi à la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà d'accomplir l'une de ses missions en matière de médiation et de sensibilisation au patrimoine écrit, notamment dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire ;

Considérant que ces documents seront présentés au Musée de la Corse, à Corti, dans des locaux adaptés (climatisation, sécurité).

Après avoir entendu le rapport de Philippe PERETTI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** le prêt d'un ouvrage et quatre photographies faisant partie des collections de la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà.

Article 2 :

- **Précise que** les frais de transport et d'assurance sont pris en charge par l'établissement demandeur, le Musée de la Corse.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli